

administrations provinciales ont été signalés. De manière générale, le scrutin s'est déroulé sans violence. Avec un taux de participation élevé, les électeurs se sont exprimés pour réélire le président Moi tout en réduisant presque à néant la majorité parlementaire de son parti.

Le Groupe des pays donateurs pour le développement de la démocratie (DDDG), qui réunit 22 pays sous la présidence du Canada, s'est dit d'accord avec le jugement porté par les surveillants locaux du scrutin selon qui les résultats étaient conformes à l'expression de la volonté du peuple kényen malgré les irrégularités relevées.

Le Kenya a signé la plupart des instruments internationaux relatifs aux droits de la personne, et sa Constitution prévoit la protection *de jure* d'un large éventail de droits et libertés. La nomination par le Président de l'ancien Commissaire aux élections au poste de Juge en chef n'a fait qu'alimenter les soupçons de nombreux Kényens pour qui l'ingérence politique compromet l'indépendance du pouvoir judiciaire. Maintenant que le célèbre prisonnier politique Koigi wa Wamwere et ses co-accusés ont été remis en liberté, tout semble indiquer qu'il n'y a plus de prisonniers politiques détenus au Kenya.

Les médias électroniques du Kenya sont manœuvrés par le Gouvernement de la KANU, qui voit à ce que l'actualité soit présentée sous un jour qui lui est favorable. En période électorale, l'accès de ces médias aux partis d'opposition pourtant exigé dans le train de réformes de l'IPPG s'est à peine amélioré. Par contraste, la presse écrite continue de jouir d'une grande et incisives en campagne électorale.

Dans le domaine de l'éducation, l'infrastructure s'est nettement détériorée, surtout dans les zones rurales. Il est illégal de faire travailler les enfants, et le Gouvernement entretient une collaboration étroite avec l'OIT pour assurer le respect de la loi. Malgré tout, beaucoup d'enfants sont forcés de travailler sur la ferme familiale ou comme domestiques. D'après les chiffres des ONG, le nombre d'enfants de la rue dans la seule ville de Nairobi pourrait atteindre les dix mille; une fondation publique créée récemment pour leur venir en aide n'a pas contribué à première vue à améliorer la situation. Quant aux femmes, si les dispositions des lois et de la Constitution ne sont généralement pas discriminatoires à leur endroit, les préjugés sociaux nuisent à leurs chances de s'instruire et de se trouver un emploi.

### **POSITION DU CANADA**

Le Canada continue de presser le Gouvernement du Kenya de tenir l'engagement qu'il a pris publiquement d'améliorer la situation des droits de la personne, d'assainir sa gestion des affaires publiques et de renforcer le développement démocratique. En 1977, le Canada est demeuré à la présidence du Groupe des pays donateurs pour le développement de la démocratie (DDDG) qui a insisté auprès du Gouvernement pour que les élections soient libres et justes. Le Groupe a mis sur pied un comité diplomatique chargé de s'occuper de la surveillance des récentes élections en étroite collaboration avec des ONG locales. Le DDDG a également publié des déclarations sur des questions relatives aux droits de la personne.